

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 169

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la seconde phrase de l'alinéa 26, substituer au mot :

« intégral »,

les mots :

« voté en loi de finances initiale ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de préciser que le montant versé à chaque organisme de l'audiovisuel public est tel qu'issu du vote de la loi de finances initiale. Ainsi, les dotations versées seront bien celles adoptées par le Parlement.